

En Centre-Val de Loire, trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 120 • Janvier 2025



En 2021 en Centre-Val de Loire, 297 000 familles hébergent 530 000 enfants mineurs. Plus de deux tiers d'entre eux vivent dans une famille « traditionnelle », un sur cinq vit dans une famille monoparentale et les autres dans une famille recomposée. Près de trois enfants sur dix habitent avec un seul de leurs deux parents, dans une famille monoparentale ou recomposée. Cette situation devient plus fréquente quand l'âge des enfants augmente, conséquence des séparations et des nouvelles unions qui se forment. Quatre de ces enfants sur cinq habitent avec leur mère et un sur huit sont en garde alternée.

Les enfants des familles « traditionnelles » vivent plus fréquemment avec une mère diplômée du supérieur et des parents en emploi.

La moitié des enfants vivent dans une commune urbaine. Cette part atteint six enfants sur dix des familles monoparentales, en lien avec l'occupation plus fréquente d'un logement du parc locatif social.

En 2021, environ 530 000 enfants mineurs vivent au sein de 297 000 familles en Centre-Val de Loire. Ils représentent 20,6 % de la population régionale, une part quasiment identique à celle de France métropolitaine.

Les familles « traditionnelles » restent la configuration familiale la plus fréquente. La grande majorité des enfants mineurs (67,6 %) vivent dans une telle famille avec leurs deux parents au domicile et leurs éventuels frères et sœurs ► **figure 1**. Ils sont 20,9 % à vivre en famille monoparentale avec un seul de leurs parents, qui ne vit pas en couple.

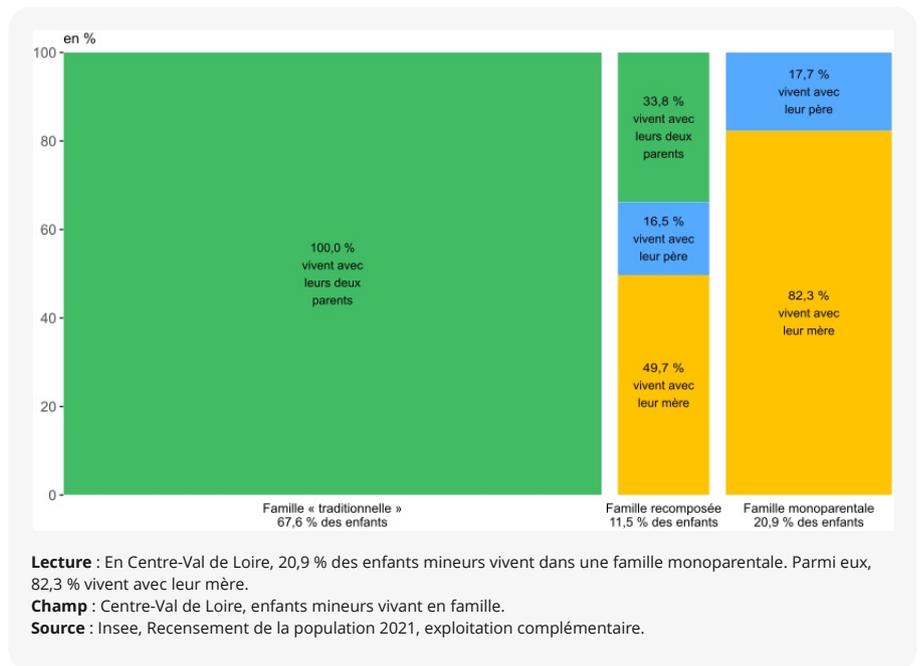
La répartition régionale des enfants selon les configurations familiales est proche de celle en France métropolitaine. Elle s'en écarte le plus en ce qui concerne la part d'enfants mineurs vivant dans une famille recomposée (11,5 % en Centre-Val de Loire contre 10,6 % au niveau métropolitain).

Parmi ces derniers, deux tiers sont issus d'une union antérieure et vivent avec un de leurs parents, un beau-parent et d'éventuels demi-frères et demi-sœurs. Un tiers des enfants mineurs vivant au sein d'une famille recomposée sont issus de la nouvelle union et vivent avec leurs deux parents et leurs demi-frères ou demi-sœurs.

Près de trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents, le plus souvent avec leur mère

Dans la région, près de trois enfants mineurs sur dix, soit 151 000 enfants, résident avec un seul de leurs parents

► 1. Répartition des enfants mineurs selon le type de famille et le lien avec les parents



dans une famille monoparentale ou une famille recomposée, une proportion similaire à celle de France métropolitaine. La plus grande partie d'entre eux vivent avec leur mère. C'est le cas de 121 500 enfants mineurs de la région, représentant quatre enfants mineurs vivant avec un seul parent sur cinq. Cette situation est légèrement plus fréquente au sein des familles monoparentales que dans les familles recomposées (82,3 % contre 75,1 %).

Toutefois, une partie des enfants mineurs vivant avec un seul parent sont en réalité dans une situation de **garde alternée**, c'est-à-dire qu'ils partagent de manière égale leur temps entre les domiciles de leurs parents séparés. C'est le cas d'environ 20 200 enfants mineurs en Centre-Val de Loire, soit 13,4 % des mineurs vivant avec un seul parent et environ un enfant mineur sur 26. Dans la région, la part d'enfants en garde alternée est plus faible dans le Cher (11,8 %) et plus élevée dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire (respectivement 15,4 % et 16,2 %).

La part d'enfants vivant avec un seul parent progresse avec l'âge de l'enfant

Les enfants vivent plus fréquemment avec leurs deux parents dans leur jeune âge. La part des enfants vivant avec un seul de leurs deux parents augmente avec l'âge des enfants, conséquence des séparations et des nouvelles unions qui se forment.

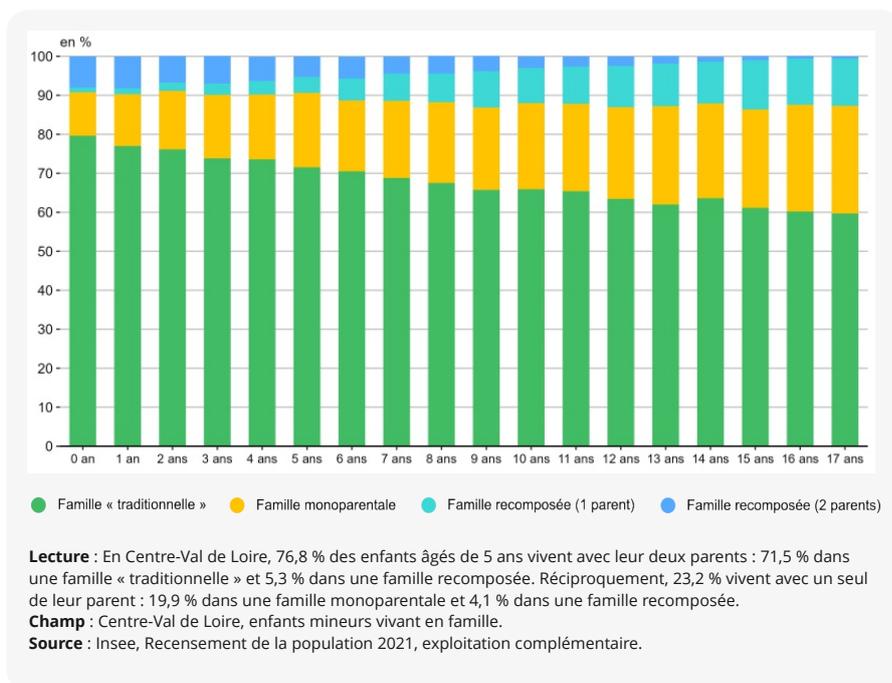
Avant 3 ans, 85,2 % des enfants vivent avec leurs deux parents : 77,5 % dans une famille traditionnelle et 7,7 % dans une famille recomposée ▶ **figure 2**. Ces parts diminuent nettement avec l'âge, en raison des divorces et des séparations. À l'approche de la majorité (de 15 à 17 ans), 61,1 % des enfants vivent encore avec leurs deux parents, presque exclusivement en famille traditionnelle. À ces âges, vivre au sein d'une famille recomposée avec ses deux parents est marginal (0,8 %).

Plus les enfants sont âgés, moins ils vivent avec leurs deux parents. En effet, alors que 13,2 % des enfants de moins de 3 ans vivent en famille monoparentale, cette proportion double pour les 15-17 ans (26,7 %). De même, les enfants vivant avec un seul parent dans une famille recomposée représentent seulement 1,6 % des moins de 3 ans. Leur part s'accroît fortement avec l'âge de l'enfant pour atteindre 12,2 % pour les 15-17 ans.

La structure des familles recomposées évolue dans le temps

Dans les familles recomposées, la majorité des enfants en bas âge sont issus du nouveau couple et cohabitent avec des enfants d'une précédente union. En effet, 82,7 % des enfants de moins de 3 ans dans ce type de configuration familiale sont nés de l'union actuelle. Parmi les

2. Répartition des enfants mineurs selon l'âge et le type de famille



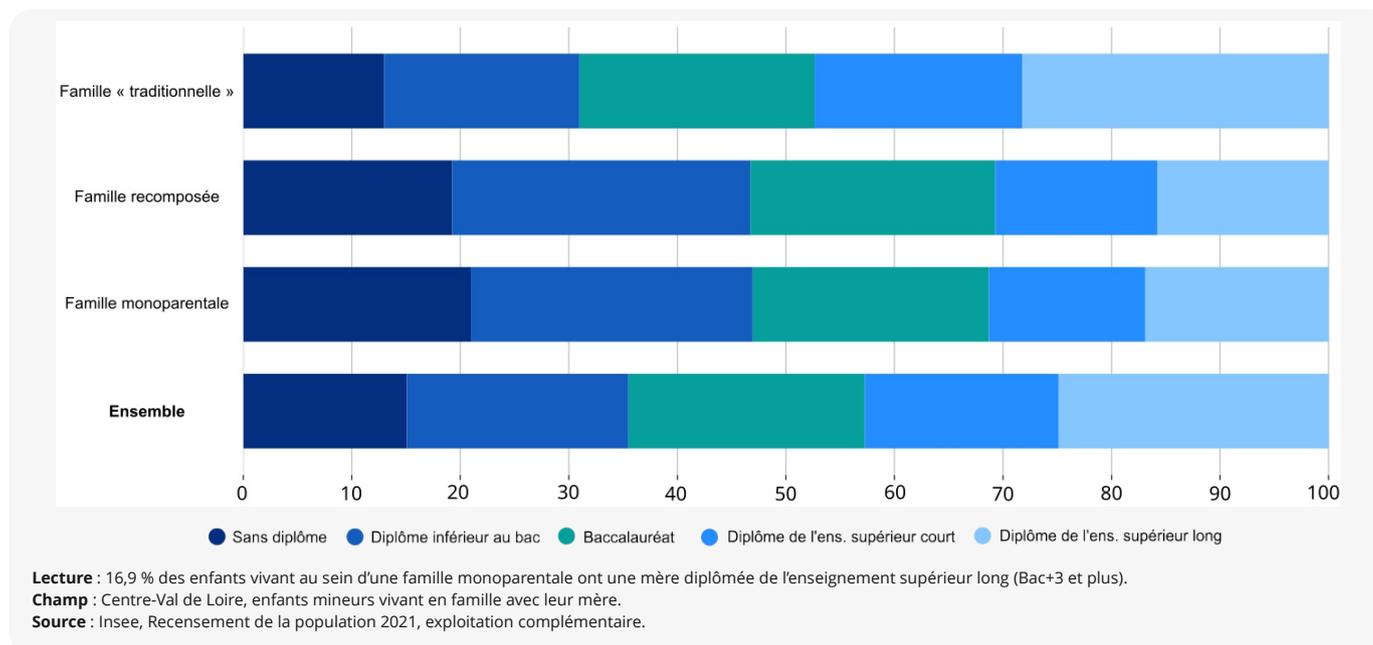
enfants âgés de 6 ans, plus de la moitié sont ceux du nouveau couple. Au-delà de cet âge, la plupart des enfants des familles recomposées sont issus des précédentes unions.

La configuration familiale peut évoluer au fil du temps. Ainsi, certains enfants vivant dans une famille traditionnelle ont grandi dans une configuration recomposée. Les enfants plus âgés de précédentes unions quittant le foyer familial au fil des années, la famille prend alors une forme traditionnelle, ne comptant que les enfants issus du couple actuel. C'est pourquoi les enfants de 15 à 17 ans vivant en famille recomposée sont rarement des enfants nés du couple actuel (seulement 6 %).

Les mères sont plus fréquemment diplômées de l'enseignement supérieur au sein des familles traditionnelles

Le niveau de diplôme des parents, et plus particulièrement celui de la mère, a une influence sur la réussite scolaire [Insee, 2022]. Ce niveau diffère selon le type de famille où vivent les enfants. Près d'un enfant mineur sur deux vit avec une mère diplômée du supérieur dans une famille traditionnelle, contre moins d'un sur trois dans les familles recomposées et monoparentales ▶ **figure 3**. À l'inverse, près de la moitié (47 %) des enfants mineurs de ces familles ont une mère peu ou pas diplômée, contre près d'un tiers (31 %) des enfants des familles traditionnelles.

3. Répartition des enfants mineurs selon le diplôme de leur mère



L'activité professionnelle des adultes avec lesquels vivent les enfants varie également selon le type de famille. Dans les familles traditionnelles, 71,7 % des enfants ont deux parents actifs occupés, alors qu'ils ne sont que 64,2 % dans les familles recomposées à vivre avec deux adultes en emploi, que ce soit les parents ou l'un d'eux et son conjoint. Par ailleurs, 4,6 % des enfants des familles traditionnelles ne vivent avec aucun adulte en emploi, contre 7,0 % de ceux des familles recomposées. Dans les familles monoparentales, cette proportion est nettement supérieure (29,4 %) pour le parent avec lequel ils vivent.

Les écarts de niveau de diplôme des parents vont souvent de pair avec des différences de professions exercées. En effet, un quart des enfants des familles traditionnelles ont un de leurs parents cadre ou exerçant une profession intellectuelle supérieure. Cette part n'est que de 10,9 % pour ceux des familles recomposées et de 8,5 % pour ceux des familles monoparentales.

Les enfants des familles monoparentales vivent plus fréquemment dans un logement du parc locatif social

Les enfants mineurs des familles monoparentales occupent plus souvent un logement du parc locatif social (40,4 % contre 20,1 % en moyenne pour l'ensemble des enfants mineurs) ► **figure 4**. Près des trois quarts des enfants en famille traditionnelle occupent un logement dont la famille est propriétaire (72,4 %), un peu plus qu'en France métropolitaine (66,5 %). Ce statut d'occupation est beaucoup moins fréquent pour les enfants des familles monoparentales, à peine un tiers d'entre eux vivant dans un logement dont leur parent est propriétaire.

Les enfants mineurs des familles recomposées sont dans une situation intermédiaire : 56,9 % vivent dans un logement dont la famille est propriétaire et 18,4 % dans un logement du parc locatif social.

La part des enfants en famille traditionnelle dont les parents sont propriétaires est plus faible dans le Loiret (68,2 %) que dans le reste de la région. Celle des enfants des familles monoparentales vivant dans un logement locatif social est plus importante en Indre-et-Loire (46,2 %).

Les enfants des familles monoparentales résident plus souvent dans une commune urbaine

Les enfants mineurs vivent moins fréquemment dans une famille traditionnelle au sud de la région.

► 4. Conditions de logement des enfants mineurs selon le type de famille

Statut d'occupation du logement	Familles « traditionnelles »	Familles recomposées	Familles monoparentales	Ensemble	
				Part	Effectif
Propriétaire	72,4	56,9	31,3	62,1	7 600
Locataire du parc social	14,1	18,4	40,4	20,1	87 200
Locataire du parc privé	12,1	23,1	28,9	16,4	106 400
Logé gratuitement	1,4	1,6	1,4	1,4	329 100
Ensemble	100	100	100	100	530 300

Lecture : 72,4 % des enfants des familles « traditionnelles » vivent dans un logement dont leurs parents sont propriétaires.

Champ : Centre-Val de Loire, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

► 5. Répartition des enfants mineurs selon la typologie urbain/rural et le type de famille

Catégorie de la commune de résidence	Familles « traditionnelles »	Familles recomposées	Familles monoparentales	Ensemble	
				Part	Effectif
Grand centre urbain	63,0	10,1	26,9	100	125 600
Communes de densité intermédiaire	65,5	10,8	23,7	100	145 700
Communes rurales périurbaines	73,4	11,8	14,8	100	155 900
Communes rurales non périurbaines	67,2	13,9	18,9	100	103 100
Ensemble	67,6	11,5	20,9	100	530 300

Lecture : Les enfants des familles monoparentales résident plus souvent dans les grands centres urbains.

Champ : Communes du Centre-Val de Loire, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Ils représentent respectivement 64,2 % et 62,8 % dans le Cher et dans l'Indre. En contrepartie, la part d'enfants mineurs qui vivent au sein d'une famille recomposée est plus importante dans ces départements (respectivement 12,0 % et 13,0 %). L'Eure-et-Loir est le département de la région où la part d'enfants dans les familles traditionnelles est la plus importante (69,5 %). C'est par ailleurs le département où la fécondité est la plus forte, mais sans que la fécondité apparaisse corrélée à la configuration familiale au niveau départemental [Insee, 2024]. La répartition des enfants selon les configurations familiales ne diffère pas de celle de la région dans le Loir-et-Cher et le Loiret. Un peu plus d'enfants vivent néanmoins dans une famille recomposée dans l'est du Loiret. La proportion d'enfants vivant au sein d'une famille recomposée est la plus faible en Indre-et-Loire (10,5 %).

La part d'enfants dans les familles monoparentales est plus élevée dans les **grands centres urbains** et dans les communes de densité intermédiaire ► **figure 5**, où est aussi localisée l'essentiel de l'offre locative de logements et notamment l'offre locative sociale. Ainsi, les intercommunalités des chefs-lieux de département et de certaines sous-préfectures comptent une part élevée d'enfants en famille monoparentale (respectivement 29,6 % et 28,8 % dans les Communautés d'Agglomération de Châteauroux Métropole et de Bourges Plus ; 25,7 % à Tours Métropole Val de Loire).

Les enfants des familles traditionnelles sont relativement plus nombreux dans les **communes rurales périurbaines**. Les enfants des familles recomposées sont également plus nombreux dans ces communes, et encore plus dans les communes rurales non périurbaines, où la part de maisons individuelles dans l'ensemble des logements est la plus grande.

Ainsi, les enfants des familles traditionnelles et recomposées vivent nettement plus souvent dans une maison (respectivement 85,8 % et 83,3 %) que ceux des familles monoparentales (57,5 %). ●

Claire Formont, Thibault Tillard (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr.

► Encadré - Les enfants mineurs vivent dans 297 000 familles

Parmi les 723 600 familles de Centre-Val de Loire, quatre sur dix hébergent au moins un enfant mineur, soit 297 000 familles. Parmi elles, 67,2 % sont des familles traditionnelles, 23,2 % des familles monoparentales et 9,7 % des familles recomposées.

La **taille de la fratrie**, incluant les enfants mineurs et majeurs, varie selon le type de famille dans lequel vit l'enfant. Les familles recomposées sont généralement plus grandes : 39,4 % sont des familles nombreuses (de trois enfants ou plus), soit deux fois plus que pour les familles traditionnelles (20,0 %) ou monoparentales (16,8 %). À l'inverse, les familles monoparentales sont plus souvent composées d'un enfant unique (46,9 %) que les familles traditionnelles (34,1 %) ou recomposées (22,2 %). Les familles traditionnelles comptent le plus souvent deux enfants (45,9 %). Ainsi le nombre moyen d'enfants est plus élevé dans les familles recomposées (2,4) que dans les familles traditionnelles (1,9) et monoparentales (1,8). En outre, 0,2 % des enfants vivent au sein d'une famille dont les adultes sont de même sexe, dans une grande majorité un couple de femmes.

► Sources

L'exploitation complémentaire du recensement de la population 2021 permet d'étudier les liens entre les personnes résidant habituellement dans le même logement. Elle permet également d'analyser les conditions d'occupation des logements, notamment de suroccupation.

L'étude porte sur l'ensemble des enfants mineurs résidant avec au moins un de leurs deux parents. Cela exclut les mineurs vivant seuls ou hors ménage (par exemple, un enfant en internat) ou en ménage hors famille (par exemple, un enfant mineur vivant chez ses grands-parents). En 2021, 2,2 % des mineurs de la région Centre-Val de Loire sont dans une de ces situations. De même, cela exclut les enfants majeurs qui vivent avec au moins un de leurs parents, soit 21,7 % des enfants de la région.

► Définitions

Une **famille** est définie à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple avec ou sans enfant(s) ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s).

Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement.

Parmi les familles avec enfant(s), on distingue les familles :

- **traditionnelles**, composées d'un couple et dont tous les enfants du logement sont ceux du couple ;
- **recomposées**, composées d'un couple d'adultes, mariés ou non, et d'au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints ;
- **monoparentales**, composée d'un parent qui vit avec ses enfants sans résider en couple.

Les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents sont rattachés au logement dans lequel ils passent la majorité du temps. En cas d'égalité (garde alternée), l'enfant est compté dans le logement dans lequel il a passé la nuit précédant le premier jour de la collecte du recensement. Cela permet de ne pas le compter deux fois.

Pour le calcul de la **taille de la fratrie**, les enfants majeurs sont pris en compte dans le nombre d'enfants de la famille.

La typologie urbain-rural s'appuie sur celle de la grille communale de densité. Une commune rurale est une commune peu dense au sens de la grille communale de densité à 3 niveaux. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites **urbaines**.

Une grille détaillée, à 7 niveaux, a été définie suite à des travaux récents au niveau international. Il s'agit d'une subdivision de la grille à 3 catégories. Les communes denses correspondent aux communes des « cités » européennes, dénommées « **grands centres urbains** » dans la grille à 7 niveaux.

Les communes rurales qui appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants sont qualifiées de **communes rurales périurbaines**, les autres de **communes rurales non périurbaines**.

► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, "En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents", *Insee Première n°2032*, janvier 2025.
- **Diel O., Formont C.**, "La fécondité du Centre-Val de Loire atteint son plus bas niveau depuis un quart de siècle - Bilan démographique 2023", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n°115*, septembre 2024.
- **Collard A., Simonovici M.**, "Plus de retard scolaire dans les territoires touchés par la pauvreté", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n°90*, décembre 2022.
- **Bloch K.**, "En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée", *Insee Première n°1841*, mars 2021.
- **Algava E., Bloch K., Vallès V.**, "En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile", *Insee Première n°1788*, janvier 2020.
- **Porte E.**, "12 % des enfants en Centre-Val de Loire vivent au sein d'une famille recomposée", *Insee Flash Centre-Val de Loire n°36*, janvier 2020.

